

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

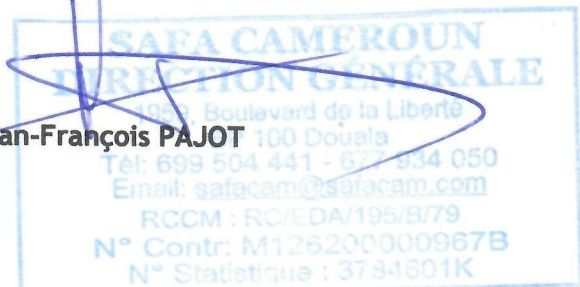
Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'appartenance ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation.

- La SAFACAM reconnaît que les Droits de l'Homme sont universels et s'appliquent à tous, sans distinction aucune.
- La SAFACAM se conforme aux lois nationales et aux accords internationaux pertinents, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation Internationale du Travail, tels que transcrits dans les lois et règlements du Cameroun. Le respect des lois, réglementations et accords applicables est assuré par un système de veille réglementaire mis en place.
- La politique des droits de l'homme s'applique à tous les employés de l'entreprise ainsi qu'aux tiers, y compris les sous-traitants, les travailleurs temporaires et les travailleurs migrants.
- La SAFACAM respecte les droits de l'homme et s'engage à identifier, éviter et atténuer tout impact négatif sur les droits de l'homme dans le cadre de ses activités.
- La SAFACAM interdit toutes représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme¹.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

Dizangué, le 10 Mars 2020
Le Directeur Général,

Jean-François PAJOT



¹ Individus, groupes et associations qui promeuvent et protègent les droits de l'homme universellement reconnus et contribuent à l'élimination effective de toutes les formes de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des individus et des peuples. Cette définition inclut les défenseurs des droits de l'homme environnementaux, les dénonciateurs, les plaignants et les porte-parole des communautés. Cette définition n'inclut pas les individus qui commettent ou propagent la violence.